

Une orientation nouvelle de la séniculture

Autor(en): **Vivien, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **33 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-721662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PRO SENECTUTE

Revue suisse pour l'aide aux vieillards,
la séniculture et l'assurance-vieillesse

Paraît en Mars, Juin, Septembre et Décembre. Editée par le secrétariat général «Pour la Vieillesse» à Zurich. Rédaction (Dr. A. L. Vischer, Bâle, et Dr. J. Roth, Zurich), administration, annonces et expédition : Mühlebachstrasse 8, Zurich 8, Tél. 32 49 80. Impression : Imprimerie Müller Werder & Co. SA., Wolfbachstrasse 19, Case postale Zurich 23
Prix de l'abonnement frs. 2.— par an. Compte de chèques VIII 8501

32^e année

Nr. 2

Juin 1954

Une orientation nouvelle de la séniculture

Les Neuchâtelois ont souvent ri de ce mot qui fut inventé par notre Fondation pour exprimer les moyens dont on peut se servir pour apporter, en dehors de toute aide financière, des bienfaits divers aux vieillards, en faveur desquels ces lignes montrent «qu'on bouge et qu'on avance».

Et maintenant les Neuchâtelois, qui ne plaisaient plus sur la séniculture, vont en faire eux-mêmes sous une forme directe et pratique en aidant les vieillards infirmes ou malades à faire leur ménage et à bénéficier des allocations que notre Comité de direction accorde à ceux qui font de la séniculture.

C'est ce que vient de décider le mercredi 24 novembre le Comité neuchâtelois réuni sous la présidence du pasteur Georges Vivien — M. le pasteur Pigeon était absent pour quelques mois en France — et après avoir entendu et approuvé des rapports documentés de M. Jean Krebs, trésorier, et Camille Brandt, ancien Conseiller d'Etat et membre du Comité de direction qui avaient assisté avec plaisir à l'Assemblée des délégués de Lausanne; ils en revenaient avec la certitude que nous avons quelque chose à faire pour venir en aide aux vieillards qui ne peuvent plus vaquer aux soins du ménage.

Mais comment entreprendre cette activité toute nouvelle? En entrant en relations avec le service d'aide familiale tel qu'il fonc-

tionne dans le Canton de Neuchâtel sous la direction de M. Paul Humbert, directeur de l'Office social neuchâtelois, avec le concours de Mme François Irmay, propagandiste de cette institution nouvelle, dont les premiers succès sont encourageants.

Un comité spécial de cinq membres, parmi lesquels MM. Jean Krebs et Camille Brandt, a été immédiatement constitué pour étudier cette question avec les organes directeurs de l'Aide familiale; il mettra sur pied ce travail de séniculture.

Il y a, en effet, toute une quantité de problèmes à mettre au clair et à résoudre pour donner suite aux suggestions et aux remarques qui ont été librement émises au cours de la réunion du 24 novembre.

Il importe, en effet, qu'on sache bien que l'aide familiale n'interviendra que pour des vieillards incapables de faire eux-mêmes leur ménage et dans l'impossibilité de faire les frais d'un personnel domestique; alors l'aide familiale, qui travaillera sous un contrôle régulier, ne sera remboursée, totalement ou partiellement, que pour le travail qu'elle aura fourni.

Nous connaissons tous des vieillards isolés ou mariés qui sont parfois dans des situations inextricables parce qu'ils n'ont personne pour les aider à mettre un peu d'ordre dans leur foyer; l'aide familiale interviendra le temps nécessaire à ce travail.

La séniculture sous forme d'aide familiale aux vieillards à domicile revêt deux aspects, l'un temporaire pour ceux qui rentrent d'un séjour à l'hôpital, l'autre permanent pour ceux qu'il s'agit d'aider pour les soins du ménage.

L'aide familiale n'est pas simplement une femme de ménage puisqu'elle exerce une influence éducative et morale dans la famille qui, suivant ses ressources et le travail de l'aide familiale, paie une participation plus ou moins élevée; c'est là que peut intervenir utilement notre Fondation «Pour la Vieillesse». Depuis une dizaine d'années, La Chaux-de-Fonds donne un merveilleux exemple de vieillards chez lesquels l'aide familiale apporte son aide qui est généralement gratuite, complétée par les Eglises et des personnes bienveillantes.

Car, s'il est possible de demander aux familles à ressources régulières une contribution à l'aide familiale, il n'en est pas de même pour beaucoup de vieillards qui vivent chichement au jour le jour et dont l'aide régulière est une exception.

Les aides familiales romandes, destinées à la famille avant tout, doivent faire un stage dans un Asile de vieillards avec la certitude de venir en aide aux vieillards.

Il y aurait lieu de confier cette aide familiale aux vieillards à des personnes dont l'esprit est tourné vers les choses pratiques, respectueuses des vieillards et connaissant leur alimentation et leur hygiène, elles réclameraient la taxe aux vieillards misérables pour lesquels la Fondation interviendrait, suivant entente avec les dirigeants du Service d'aide familiale.

Pour les vieillards en santé il suffirait d'une aide de quelques heures chaque jour ou chaque semaine, sans préparation spéciale et qui seraient ce qu'on peut appeler des «aides bénévoles» prises, par exemple, dans les Samaritains, des sociétés religieuses ou des groupements féminins; ce serait une présence et un lien avec le monde extérieur.

L'expérience que fait actuellement le Comité neuchâtelois de la Fondation «Pour la Vieillesse» pourra servir d'orientation à tous ceux qui aiment les vieillards et comprennent leur situation, souvent compliquée. «A cet égard, disait M. Albert Picot à l'assemblée de Lausanne, notre œuvre ne fait que commencer.»

On n'entendra plus dire maintenant: «Puisque l'Assurance vieillesse fonctionne régulièrement, à quoi sert la Fondation «Pour la Vieillesse»?

On verra qu'il y a une quantité de domaines dans lesquels notre Fondation peut exercer son activité bienveillante pour nos vieillards de toutes conditions.

Heureux de lancer une œuvre nouvelle, les membres du Comité neuchâtelois, fidèles au programme de notre Fondation, sont persuadés qu'ils entraîneront d'autres Comités cantonaux à suivre leur exemple sur le chemin de cette activité nécessaire au bien des vieillards qui leur sont confiés.

G. Vivien

Die kenntnisreiche Erfahrung und Ueberlegung ist ein wesentlicher Reichtum des Alters, der seine Mithilfe so unschätzbar macht. Die eigentliche schwere Arbeit muss die Jugend leisten, aber das Alter vermag ihre überschäumende Kraft recht zu leiten. Jugend und Alter ergänzen sich wundervoll. Aber sie ergänzen sich und bedürfen einander.

Heinrich Lhotzky